

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015 A 19H**

**PRESENTS :**

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABAT M / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / M FAGET / M FALTRAUER / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

**EXCUSES :**

MME COLLADELLO / M BLAYA / MME MAO / MME CLERMONT

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :**

M BLAYA / MME MAO / MME CLERMONT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 3 novembre 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

1. PLANS D'EAU DE POUY ET AMENAGEMENT GELISE
2. RENDU ETUDE COMMERCIALE CCI AVEC LE BUREAU D'ETUDE
3. DELEGATION SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE DES ARENES ENTRE LE 15 JUIN ET LE 15 SEPTEMBRE
4. CREDITS SCOLAIRES 2016
5. CONVENTION COMMUNE/YXIME (POUR SNCF RESEAU)
6. CESSION TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR CATHERINE
7. CINEMA
8. CAMPING DE POUY : GERANCE
9. PERSONNEL
  - a) protocole 35H
  - b) régime indemnitaire
  - c) horaires ouverture services administratif et urbanisme
10. PROJET SALLE DE RECEPTION POUR LE BASKET – HONORAIRES ARCHITECTE
11. VESTIAIRES PISCINE – HONORAIRES ARCHITECTE
12. PROJET SAIRENOR – ACQUISITION PARCELLE 91m<sup>2</sup> POUR CREATION ACCES PUBLIC

QUESTIONS DIVERSES

## **1. PLANS D'EAU DE POUY ET AMENAGEMENT GELISE**

Par délibération en date du 16/09/2014, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement pour une étude de continuité écologique Gélise – Lacs de Pouy (le seuil à clapet et le seuil béton sur la Gélise et l'envasement du premier lac).

L'étude a démontré que le lac n'était pas envasé au point de nécessiter un curage (le taux d'envasement a été analysé comme très faible depuis la création), et a proposé trois scénarii pour les deux ouvrages sur la Gélise. Vous avez eu copie du tableau financier sur les 3 scénarii.

Monsieur DUCOURNAU de la CATER (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières du Conseil Départemental) ou le Bureau d'Etudes BETERU viendront en séance présenter le diagnostic.

Monsieur le Maire propose de retenir le scénario N°3 soit la suppression de l'ouvrage béton et le maintien du clapet pour un coût hors taxes de travaux de 175 000 €, avec un reste à charge maximum de 98 500 € (pouvant être diminué par des aides au titre de NATURA 2000 ou du Conseil Départemental) qui permet de diminuer le risque d'inondation de la zone de loisirs et qui est approuvé par la Fédération de Pêche.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ MME CHAPOT du Bureau d'Etudes BETERU a présenté les différents scénarii avec leurs avantages et leurs points faibles. Le Bureau d'Etudes BETERU pourra accompagner la commune pour la réalisation des travaux (honoraires annoncés entre 9000 € et 15000 €).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le scénario 3 : effacement ouvrage béton et réhabilitation ouvrage à clapet.

## **2. RENDU ETUDE COMMERCIALE CCI PAR LE BUREAU D'ETUDE**

En sa séance du 16 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la commande d'une étude de diagnostic commercial par la CCI du Gers en vue de réfléchir à la dynamisation du commerce sur la commune d'Eauze.

Il s'agissait d'analyser l'offre du commerce et des services locaux, l'activité commerciale du bassin d'Eauze, la part de marché par forme de vente tout en assurant un comparatif avec les pôles commerciaux de même grandeur.

Nous accueillons donc aujourd'hui Madame Catherine MAIRE, responsable de l'information économique afin de nous présenter cette étude.

A l'issue de son intervention, Madame MAIRE a répondu aux questions du Conseil Municipal.

Ce diagnostic sera utilisé dans un atelier qui sera mis en place courant 2016 après une présentation publique aux commerçants, aux membres du comité UVUP (un village un produit) et de l'Office de Tourisme.

Cette présentation permettra de définir le type d'atelier de travail à mettre en place.

### **3. DELEGATION SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE DES ARENES ENTRE LE 15 JUIN ET LE 15 SEPTEMBRE**

Après une fêria encore déficitaire, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation non plus pour trouver un prestataire taurin, mais pour conventionner avec un délégataire à qui la commune confierait la gestion des arènes pour les 3 mois d'été -15 juin à 15 septembre- avec obligation d'organiser des spectacles taurins (sauf courses landaises).

Vous avez eu copie du projet de cahier des charges pour lancer l'appel d'offres correspondant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **4.CREDITS SCOLAIRES 2016**

Comme cela a été voté depuis 2007, le collège Jean Rostand sollicite la commune pour une participation aux sorties éducatives et voyages culturels de 15 € par élève.

Pour les écoles publiques maternelles et primaires, un crédit global par élève a été attribué depuis maintenant quelques années.

Ce crédit est à libre disposition des directrices d'école, à charge pour elles d'arbitrer, entre les différentes dépenses (locations/maintenance copieurs, Internet, livres, cahiers, petites fournitures, petits équipements, frais de transports –y compris la piscine-). Les enseignants déterminent ainsi les dépenses prioritaires. Seules les dépenses de travaux dans le bâtiment, ménage, frais EDF, fioul, eau, ligne téléphonique fixes sont hors de ces crédits et assumés directement par la commune.

Donc, le montant par élève est maintenu à hauteur du montant de 2015, soit pour 2016 :

- 8 347,68 € (89,76 € 93 élèves) pour l'école maternelle
- 24 130,00 € (127 € X 190 élèves) pour le groupe scolaire
- 1 575,00 € (15 € 105 élèves) pour le collège J. Rostand (uniquement ceux d'ÉAUZE)

Ces crédits incluent les dépenses pour les classes transplantées.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ MME ROLANDO Directrice de Félix Soulès précise que le montant alloué est plus qu'honorable comparé à d'autres communes et que plus de 50% est réinjecté dans le commerce élusate (librairie, transports, etc).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention MME ROLANDO.

## **5. CONVENTION COMMUNE/YXIME (POUR SNCF RESEAU)**

Pour délibération en date du 19 Décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec RFF/Yxime pour un bail d'occupation temporaire des parcelles AK151 et AK 172 pour 3 ans.

Cette convention arrive à échéance au 31/12/2015 et une nouvelle convention de 5 ans doit être signée avec Yxime/SNCF Réseau (ex RFF) pour permettre le passage entre la gare et les terrains Domus et réserve archéologique mais uniquement pour la parcelle AK 172. La parcelle AK 151 étant occupée sans titre par un privé et la commune n'ayant jamais pu en jouir.

Yxime propos un coût annuel de 5000€ contre 5500€ précédemment (une estimation a cependant été demandée aux Domaines pour vérifier la bonne évaluation du prix).

Vous avez eu copie du bail.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **6. CESSION TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR CATHERINE**

Afin de créer un ou deux bureaux et un parking à côté du contrôle technique lui appartenant avenue Julien Laudet, (entre les locaux CCGA et le stade municipal de l'Armagnac), Monsieur CATHERINE sollicite la commune afin qu'elle lui cède une bande de terrain issu de la parcelle du stade (ci-joint copie plan cadastral).

La surface concernée est approximativement de 581 m<sup>2</sup> (un bornage précis sera établi par le géomètre). Les services des Domaines ont estimé le coût du m<sup>2</sup> à 20 € (vous avez eu copie avis), soit 11 620 €.

Monsieur CATHERINE a fait établir un dossier Loi sur l'Eau afin de vérifier que son projet était recevable car situé près du ruisseau de Cieutat qui devra être busé pour permettre la réalisation du projet, et à reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal doit autoriser cette cession.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7.AVENIR CINEMA**

La loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence "tourisme" aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La gestion du cinéma n'étant pas dans les missions régaliennes des Offices de Tourisme, il est nécessaire de trouver un autre mode de gestion.

Après rencontre avec CINE 32 et réflexion au sein du pôle culturel, la mairie envisage la reprise de ce service en régie à compter de juin 2016.

Mademoiselle Marie DEVAUD responsable de la médiathèque a accepté d'assurer la gestion administrative de ce service en lien avec Monsieur Christophe FAGET délégué à la culture. Comme pour la médiathèque, une commission de bénévoles pourra être associée à la vie du cinéma.

La gestion quotidienne se fera donc avec du personnel de la mairie, les projectionnistes, les caissières actuelles (la mairie reprenant la gestion doit reprendre le personnel spécifiquement cinéma dans les mêmes conditions) et une autre personne Madame BAUDE dont l'amplitude horaire sera augmentée pour certaines tâches de la médiathèque jusque-là assurées par Mademoiselle DEVAUD (l'animation des classes par exemple).

La caisse du cinéma vient d'être renouvelée par la Mairie et comme pour la précédente le logiciel permet à la fois d'encaisser les entrées et de lancer la projection du film. Si cette possibilité n'a pas été utilisée jusque-là par l'Office de Tourisme, lors de la reprise d'activité par la Mairie une nouvelle organisation sera mise en place : un seul agent assurera à la fois l'encaissement des entrées et la projection et ce à compter de la mise en place du service public à caractère industriel et commercial (SPIC) au 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la création d'un service "cinéma" en SPIC et sur l'augmentation du temps de travail de Madame BAUDE de 17H50 à 35H par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, il s'agira de fixer les tarifs d'entrée et d'évoquer la question de la rupture de la convention entre l'Office de Tourisme et la Mairie signée en 1988 et confortée dans les conventions d'objectifs signées depuis 2009 (2011 – 2013 – 2015).

⇒ MME CARDONA indique que la date du 1<sup>er</sup> juin n'est pas très favorable au point de vue comptable.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la création du SPIC Cinéma ainsi que pour le passage à temps complet de MME BAUDE.

## **8.CAMPING DE POUY – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le contrat signé avec la SARL L'APOCALYPSE (M BARKATE) est arrivé à échéance le 15/10/2015 après un renouvellement exceptionnel de 6 mois.

Au vu des difficultés rencontrées pour encaisser les loyers en 2012, 2013 et 2014, Monsieur le Maire avait proposé de signer un bail précaire de 6 mois (15/04/2015 à 15/10/2015) pour permettre à Monsieur BARKATE de clore la saison et de redresser ses déficits de fonctionnement (tant sur le plan financier que sur le plan "tenue" de la structure).

Un bilan a été établi le 5 novembre 2015 pour évaluer la suite à donner.

Monsieur BARKATE a fait les efforts nécessaires pour redresser la situation : il a notamment réglé tous les loyers en retard. Il reste donc à régulariser loyer 2015 (10 % de 20 375 €).

Afin d'assurer un paiement échelonné, Monsieur le Maire propose un paiement mensuel par anticipation de 150€ pour la saison 2016 + 203,75 € mensuels sur 10 mois pour solder 2015, soit un loyer de 353,75 € mensuels. Une régularisation sera effectuée après fourniture du bilan 2016.

Il s'agit aujourd'hui de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la saison 2015 fourni par M BARKATE.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **9. PERSONNEL**

### **a. protocole 35H**

Lors du dernier Comité Technique Paritaire, les agents ont demandé une remise à plat du régime indemnitaire se plaignant d'inégalités entre les divers services.

Monsieur le Maire a accepté de revoir le régime indemnitaire sous réserve d'une analyse exhaustive de l'application du régime des 35H. Le constat a été édifiant et a rendu flagrant la nécessité d'une nouvelle organisation des services.

Le temps de travail effectif inscrit dans la Loi est de 1607H. Le protocole initial à ÉAUZE, notamment en vertu du système des 5 jours toutes les 8 semaines, amène à 1560H/an.

Après vérification, certains agents bien que nommés sur un temps complet n'effectue par les 1560H (variation du nombre de jours fériés, et maintien des jours de fractionnement 2J en plus par an). De ce fait, on constate qu'il manque 40 heures de travail par an soit 5 jours, ce qui à l'année représente 1,5 équivalent temps plein.

Monsieur le Maire propose donc dans un premier temps au CTP (le 30/11/2015) de fixer le nombre de jours de récupération à 25 jours par an (contre 29,5 jours actuellement). Un nouveau planning de récupération du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est proposé comme suit :

\* cadence au trimestre :  
=> 7 jours pendant le 1<sup>er</sup> trimestre  
=> 7 jours pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre  
=> 4 jours pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre (congés d'été)  
=> 7 jours pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre

\* les jours de RTT sont diminués en cas d'arrêt maladie (quel qu'il soit).

\* les 25 jours de congés annuels doivent être pris dans l'année. Il devra rester au maximum 10 jours de congés au 31 décembre. Si ces 10 jours de congés ne sont pas soldés au 30 avril de l'année suivante ils sont perdus.

En contre partie, Monsieur le Maire propose l'instauration d'un "compte épargne temps" plafonné à 60 jours (avec possibilité d'indemnités pour dépassement des 60 jours).

\* les jours de RTT ne doivent pas être posés sur des mardis ou jeudis. Des dispositions différentes sont mises en place pour les personnels liés aux temps scolaires (ATSEM, ETAPS, CANTINE), les policiers municipaux, les agents d'entretien des bâtiments dont les contraintes de service sont spécifiques et qui travaillent déjà sur 35H/semaine. Les agents à temps non complet ne sont pas concernés par le système des RTT.

Cette proposition de protocole a été présentée au CTP dans sa séance du 30/11/2015.

Devant les réticences des délégués du personnel, une deuxième proposition a été présentée ce même 30 novembre par Monsieur le Maire, à savoir :

- ⇒ 39H/semaine
- ⇒ 23 jours d'ARTT + 2 jours de fractionnement avec une cadence au trimestre de :
  - => 7 jours pendant le 1<sup>er</sup> trimestre
  - => 6 jours pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre
  - => 4 jours pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre (congés d'été)
  - => 6 jours pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre
- ⇒ seul le jeudi ne peut être posé en RTT

Malgré cela, l'avis des délégués du personnel a été défavorable.

Comme le prévoit le règlement du CTP en cas de vote négatif, une deuxième réunion du CTP a été programmée le 3 décembre. Le résultat de ce 2<sup>ème</sup> vote été favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant précisé qu'il abondait l'enveloppe du régime indemnitaire de 10000€ en 2016 distribués selon le critère "bon esprit et enthousiasme" et qu'il proposerait un avancement au minimum pour tous les agents pouvant y prétendre en 2016.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 CONTRE : M LAMORT et MME GARCIA. 3 ABSTENTIONS : MME ROLANDO, M KUBIAK, MM CARDONA.

#### b. régime indemnitaire

Dans sa séance du 10/12/2009, le Conseil Municipal par délibération a défini le cadre de l'attribution de :

- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)
- prime de service et de rendement (PSR)
- l'indemnité spécifique de fonction de la police municipale (ISF)
- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- prime de fonction et de résultat (PFR)
- l'indemnité de travaux supplémentaires occasionnés par les élections
- prime trimestrielle

Depuis 2010, les textes ont évolué ainsi que les coefficients applicables aux différentes primes.

Monsieur le Maire propose de reprendre cette délibération en l'adaptant aux évolutions réglementaires et en fixant le cadre des coefficients multiplicateurs applicables de 0 au maximum autorisé. Il propose en particulier une prime de 100 € minimum pour tous les agents de catégorie (actuellement certains agents à temps non complet ont une prime mensuelle d'environ 50 €).

En parallèle, il indique qu'un arrêté individuel (compétence du Maire) sera pris pour chaque agent pour définir le contenu du régime indemnitaire de chacun et les critères individuels justifiant l'attribution de l'une ou l'autre des primes. Cet arrêté permettra de pouvoir toujours être en adéquation avec la qualité du service attendu et rendu.

Vous avez eu copie du projet de délibération sur lequel le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Ce projet a été soumis au Comité Technique Paritaire dans sa séance du 30/11/2015 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 ABSTENTION : M LAMORT.

c. horaires ouverture services administratif et urbanisme

Après l'installation du service urbanisme dans les nouveaux locaux de la Mairie, une étude a été menée pour adapter au mieux les heures d'ouverture au public et le temps journalier nécessaire aux agents pour effectuer des tâches qui nécessitent calme et concentration.

Les nouveaux horaires proposés sont les suivants :

Lundi		9H00	12H00	13H30	17H30
Mardi	)				
Mercredi	)	8H30	12H00	13H30	17H30
Jeudi	)				
Vendredi	)				

ce qui sur 8 heures laisse 0H30 de "temps calme" hors présence du public et 7H30 d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **10. PROJET SALLE DE RECEPTION POUR LE BASKET – HONORAIRES ARCHITECTE**

Depuis plusieurs années, l'association Basket Elusa Club sollicite la Mairie pour que leur local d'accueil soit agrandi. Or, si on fait des travaux directement sur le local existant, la législation impose une mise aux normes complète de toute la salle de sports de la Belle Marie (accessibilité TR 2012 incendie, etc...).

Afin de répondre à la demande du basket, Monsieur le Maire propose de construire à proximité de la salle de sports, une salle d'environ 100 m<sup>2</sup> permettant au basket d'accueillir les équipes adverses dans de bonnes conditions (ces équipes viennent de tout Midi-Pyrénées). En effet l'accueil de ces équipes visiteuses nécessite de leur fournir un lieu correct et adapté pour une restauration d'avant match.

Le coût estimé du projet est de l'ordre de 90 000 € HT à affiner. Vous avez eu copie de la proposition d'honoraires présentée par Monsieur POUBLAN pour un coût de 6 600 € HT.

Le conseil municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour information : l'équipe 1 joue la finale régionale le 20/12/2015 à Toulouse.



## **11. VESTIAIRES PISCINE – HONORAIRES ARCHITECTE**

Par délibération en date du 21/11/2012, le conseil municipal a sollicité une subvention du CNDS (centre national de développement du sport) pour la mise en accessibilité de la piscine. Une aide de 50 000 € a été obtenue.

Afin de lancer la consultation des entreprises et pour suivre les travaux, il est nécessaire de recourir à un architecte.

Vous avez eu copie de la proposition d'honoraires présentée par Monsieur POUBLAN architecte (qui a déjà travaillé sur ce dossier pour le dépôt de permis de construire) qui s'élève à 4 896 € HT.

Le conseil municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **12. PROJET SAIRENOR – ACQUISITION PARCELLE 91m<sup>2</sup> POUR CREATION ACCES PUBLIC**

Afin de permettre la création d'un projet de résidence Sénior au lieu-dit Caillouas tout en maintenant un accès public au reste de la parcelle appartenant à Monsieur WERGUET, la commune doit acquérir une parcelle de 91 m<sup>2</sup> pour la classer dans la voirie publique.

La cession à titre gratuit même dans l'intérêt public a été déclarée inconstitutionnelle en 2010. Monsieur le Maire a proposé un prix à 1€ le m<sup>2</sup>. Vous avez eu copie du plan concernant cette cession.

M WERGUET n'est pas d'accord pour 1 €/m<sup>2</sup> (après avoir accepté une cession gratuite). Il réclame 5 €/m<sup>2</sup>, soit 455 €. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal accepte ce prix d'achat pour en finir avec ce dossier qui "traîne en longueur" depuis 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette acquisition devant notaire et à mettre en œuvre la procédure pour inclure cette parcelle dans la voirie communale.

- Ce Conseil Municipal étant le dernier avant les fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous.

***La séance est levée à 23H.***

## **COMPTE RENDU SAISON 2015**

Petit compte rendu de ma saison 2015 au camping du Pouy, après un hiver assez tranquille au point de vue météorologique et exceptionnellement sans inondations, j'ai donc eu le temps de faire l'entretien du camping comme il se doit, tonte, débroussaillage, désherbage, mais également peintures puisque la salle de musculation a été entièrement repeinte ainsi que toutes les portes des sanitaires numéro 1, réfection des tables de Ping-pong bétonnés également. Le camping est resté nickel toute la saison (et il l'est encore),

J'ai pris le temps de travailler sur ma communication ; en effet, refonte totale de mon site web, achat d'encarts publicitaires chez des éditeurs spécialisés en hôtellerie de plein air, mise en place de nouveaux panneaux de signalisation (le 4x3 à l'entrée sur la d931) ainsi qu'un nouveau panneau route de Nogaro au niveau de Bernède.

Les efforts payent puisque la fréquentation s'accrue les mois de basse saison grâce à ma nouvelle signalétique. Les campeurs sont content et émettent des avis positifs quant à l'entretien du camping et à l'accueil qui leur est réservé à leur arrivée et pendant toute la durée de leur séjour.

Des animations sont misent en place en haute saison comme les années précédentes.

Nouveauté cette année le séminaire tempo Latino qui ramène énormément de monde sur le camping et les bons échos se font entendre dans tous les coins de la France. La météo reste clémente au mois de juillet, elle l'est moins sur la deuxième quinzaine d'août ce qui entraîne forcément une légère baisse de la fréquentation. Le mois

de septembre est très correcte tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau de la météo.

**Bilan** : Une année qui fait du bien tant au portefeuille qu'au moral, les gens sont contents, les dettes disparaissent, je repars à présent sur des bases saines, et je reste plus que jamais motivé, le camping revit petit à petit et ça fait du bien !

Malgré que je n'atteigne pas les 20% d'augmentation de CA que je m'étais fixé je suis tout de même satisfait de ma saison. Je retrouve mes marques au camping, j'aime mon travail, je le fais avec amour et passion, 7 ans maintenant que j'en ai la gérance, je vois les efforts payer petit à petit.

Nouvelle parution 2015 dans le guide nos meilleurs campings en France du Guide du Routard ainsi qu'une parution dans le Petit Futé.

*Coup de téléphone à ma banque cet après-midi, je ne dois plus que 2700€ sur mon emprunts que j'ai fais en 2011 pour l'acquisition des mobil homes (terme en mars 2016).*

### **Mes projets à court terme :**

Rester dans cet optique de travail, faire encore plus de publicité sur internet, inscription dans un guide Belge Bel Air (la recommandation du syndicat...), projet mini-golf..., investir dans les cocosweet-Home (2 unités pour la saison 2016). Essayer d'élargir la saison grâce aux locatifs que je suis en train d'isoler pour les parer au froid.

### **Mes projets à long terme sur les 2 ou 3 prochaines années :**

Investir dans plus de locatifs, un total de 8 mobil homes et 4 bungalow toilés (style cocosweet) serait l'idéal afin de répondre à la demande en haute saison et ainsi tourner en quasi autonomie rien qu'avec les locatifs et augmenter la fréquentation.

Toujours plus de publicité dans les revues spécialisées.

Et se sortir enfin un salaire en cohérence avec le nombre d'heures de travail annuelles.

### **Mes demandes :**

Remise en service ou déplacement de la barrière automatique

Sanitaire 2 ?

Lasure barrières rebords gélise...

Bornes électriques à réviser

**EVOLUTION CHIFFRE D'AFFAIRES**  
**ENTRE 2014 ET 2015**

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 : **17897.73€**

CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 : **20375.03€**

SOIT UNE AUGMENTATION DE **13.8%**